

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION



POUR UNE RÉINSCRIPTION A L'ÉCOLE DE RAMATUELLE

POUR UNE 1^{ÈRE} INSCRIPTION A L'ÉCOLE DE RAMATUELLE

→ OBLIGATOIRE CHAQUE ANNÉE :

<u>1 pièce par enfant :</u>	<u>1 pièce par famille :</u>
-Fiche sanitaire 2024 / 2025 complétée par votre médecin (datée, signée et tamponnée) -Attestation d'assurance scolaire, péri et extrascolaire pour l'année 2024 / 2025 -Si Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), merci de le joindre au dossier	-Fiche de renseignements pré-remplie reçue dans les « documents dématérialisés » de votre portail famille. Document à contrôler (modifier si nécessaire), dater et signer.

→ UNIQUEMENT SI LA SITUATION A ÉVOLUÉ AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

<u>1 pièce par enfant :</u>	<u>1 pièce par famille :</u>
-Copie du carnet de vaccination à jour	-Livret de famille -Justificatif de domicile (EDF, eau, téléphone fixe...) de moins de 3 mois <i>(1 de chaque parent pour les couples séparés / divorcés)</i> -Attestation de l'employeur pour chacun des parents justifiant d'un emploi à durée indéterminée ou précisant les dates du contrat <i>(facultatif mais lié aux priorités d'accueil – cf. article 6 du règlement intérieur)</i> -Jugement statuant sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale <i>(pour les parents séparés / divorcés)</i> -Pour les factures de la restauration scolaire : une attestation de prise en charge financière <i>(pour les parents séparés / divorcés)</i>

<u>1 pièce par enfant :</u>	<u>1 pièce par famille :</u>
-Fiche de renseignements 2024 / 2025 -Fiche sanitaire 2024 /2025 complétée par votre médecin -Si Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), merci de le joindre au dossier -Copie du carnet de vaccination à jour -Attestation d'assurance scolaire, péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2024 / 2025 (individuel accident + responsabilité civile) -1 photo au format JPG ou PNG	-Livret de famille -Justificatif de domicile (EDF, eau, téléphone fixe...) de moins de 3 mois <i>(1 de chaque parent pour les couples séparés / divorcés)</i> -Attestation de l'employeur ou justificatif de formation pour chacun des parents <i>(facultatif mais lié aux priorités d'accueil – cf. article 6 du règlement intérieur)</i> -Jugement statuant sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale <i>(pour les parents séparés / divorcés)</i> -Pour les factures de la restauration scolaire : une attestation de prise en charge financière <i>(pour les parents séparés / divorcés)</i>

Quel que soit votre situation :

- Merci de dissocier chaque pièce jointe lors de l'envoi depuis le portail famille
- Merci d'envoyer les documents au format PDF